



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 septembre 2012  
Français  
Original : anglais

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance Conseil d'administration

### Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
<b>Première session ordinaire (7-10 février 2012)</b>	
2012/1 Rapport annuel au Conseil économique et social. . . . .	3
2012/2 Plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2014-2017 . . . . .	3
2012/3 Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance. . . . .	4
2012/4 Descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud . . . . .	4
2012/5 Prorogations de programmes de pays en cours. . . . .	5
2012/6 Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2012. . . . .	5
<b>Session annuelle (5-8 juin 2012)</b>	
2012/7 Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme . . . . .	6
2012/8 Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes . . . . .	7
2012/9 Projets de descriptif de programme de pays . . . . .	8
2012/10 Requête présentée par le Rwanda concernant la soumission d'un projet de descriptif de programme de pays commun au Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et à ceux de l'UNICEF et du PAM . . . . .	9
2012/11 Prorogations de programmes de pays en cours. . . . .	10
2010/12 Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations . . . . .	10
2012/13 Rapport annuel de 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration. . . . .	11



**Seconde session annuelle (11-14 septembre 2012)**

2012/14	Programme de travail proposé pour les sessions de 2013 du Conseil d'administration .....	12
2012/15	Rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes », adopté par le Conseil d'administration en 1997 .....	15
2012/16	Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays .....	15
2012/17	Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée .....	16
2012/18	Prorogations de programmes de pays en cours .....	16
2012/19	Plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2012-2015 .....	16
2012/20	Feuille de route en vue d'un budget intégré pour 2014 .....	17

## Première session ordinaire

2012/1

### Rapport annuel au Conseil économique et social

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/2012/6-E/ICEF/2012/3);
2. *Engage* l'UNICEF à continuer d'améliorer son système d'établissement de rapports, notamment en mettant davantage l'accent sur les difficultés et les tendances;
3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social.

*Première session ordinaire  
10 février 2012*

2012/2

### Plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2014-2017

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille* favorablement le « plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2014-2017 » (E/ICEF/2012/5), qui est un document évolutif;
2. *Prend note* des principales étapes et du calendrier pour l'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017 qui y figurent;
3. Conformément à la décision 2011/12 du Conseil, *prie* l'UNICEF d'inclure dans son plan de route des actions spécifiques et des précisions concernant les concertations menées pour élaborer le cadre axé sur les résultats du plan stratégique;
4. *Engage* l'UNICEF à renforcer la concertation avec d'autres organismes des Nations Unies compétents en ce qui concerne la planification stratégique, les résultats et les cadres de suivi et d'évaluation, dans l'optique de faire fond sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience;
5. *Prie* le Directeur de l'UNICEF de continuer à l'informer et à le consulter sur les progrès accomplis par rapport à ce qui est prévu dans le plan de route et, à cet égard, demande qu'une version actualisée du plan de route soit mise à disposition en juin 2012 au plus tard;
6. *Attend avec intérêt* les prochaines consultations sur la feuille de route, selon qu'il conviendra.

*Première session ordinaire  
10 février 2012*

## 2012/3

### **Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* les propositions figurant dans le cadre stratégique intégré de gestion des connaissances et de la recherche, notamment : a) ses trois priorités stratégiques, à savoir constituer un corpus de connaissances sur les interventions d'aide à l'enfance, mettre les pays au centre de la collecte et de l'utilisation des connaissances et renforcer les liens entre les fonctions relatives aux connaissances, les thèmes et les divers niveaux de l'organisation; b) les principaux résultats qui en découlent; et c) les idées et orientations supplémentaires suggérées;

2. *Prend acte* des mesures proposées qui consistent à : a) préciser les fonctions du Bureau de la recherche; b) mettre en place les processus nécessaires à la détermination des priorités; c) revoir les mesures d'incitation; d) recourir aux technologies de l'information; et e) allouer des ressources suffisantes;

3. *Encourage* l'UNICEF à lui faire rapport à sa session annuelle de 2013 sur la mise en œuvre des priorités stratégiques, l'adoption de mesures organisationnelles et la réalisation des principaux résultats énoncés dans le cadre stratégique intégré et, à cet égard, rappelle sa décision 2011/3 par laquelle il l'a prié de lui faire rapport au sujet des mesures concrètes adoptées pour améliorer la gestion des connaissances au siège comme sur le terrain;

4. *Accueille avec satisfaction* la proposition, figurant dans le document E/ICEF/2012/6, de concrétiser les idées et les orientations suggérées en un plan de travail, un calendrier et un budget;

5. *Insiste* sur l'importance de la recherche et de la gestion des connaissances pour l'élaboration du nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017 et encourage l'UNICEF à consacrer des ressources suffisantes au titre de son budget ordinaire à la mise en œuvre de son cadre stratégique intégré.

*Première session ordinaire  
10 février 2012*

## 2012/4

### **Descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2011/16 d'examiner pour approbation, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud à la première session ordinaire de 2012;

2. *Rappelle également* qu'une consultation informelle sur le projet de descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud (E/ICEF/2012/P/L.1 et Corr.1) s'est tenue le 19 décembre 2011;

3. *Approuve* le descriptif de programme de pays révisé pour la République du Soudan du Sud, pour la période 2012-2013, pour le budget indicatif global de

10 536 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 87 960 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Première session ordinaire*

*10 février 2012*

## 2012/5

### Prorogations de programmes de pays en cours

*Le Conseil d'administration*

*Prend note* de la prorogation pour un an du programme de l'Érythrée, qui a été approuvée par le Directeur général, comme il est indiqué dans le tableau du document E/ICEF/2012/P/L.3.

*Première session ordinaire*

*10 février 2012*

## 2012/6

### Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2012

#### A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour la campagne 2012

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* pour l'exercice 2012 (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre) les prévisions de dépenses de 130,4 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne I du tableau 3 du document E/ICEF/2012/AB/L.1;

(En millions de dollars des États-Unis)

Coût des marchandises et frais généraux liés aux stocks . . . . .	12,3
Mises de fonds . . . . .	39,0
Dépenses directes (coût des marchandises non compris) . . . . .	24,1
Dépenses indirectes . . . . .	55,0
<b>Montant total des dépenses . . . . .</b>	<b>130,4</b>

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne I du tableau 3 du document E/ICEF/2012/AB/L.1 et en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans les colonnes II et III du même tableau, si le produit des collectes de fonds ou des ventes de cartes et autres articles semble devoir atteindre le niveau indiqué dans les colonnes II et III;

b) Transférer des crédits d'une ligne budgétaire à une autre (voir le paragraphe 1), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager au besoin pour l'exécution du plan de travail approuvé pour 2012 des dépenses additionnelles entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change.

## **B. Prévisions de recettes pour la campagne 2012**

*Le Conseil d'administration*

*Note* que les recettes nettes prévues au titre de la collecte de fonds et des partenariats privés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 se chiffrent à 1,002 million de dollars, comme indiqué dans la colonne I du tableau 3 du document E/ICEF/2012/AB/L.1.

## **C. Politique générale**

*Le Conseil d'administration*

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant autorisé pour 2012 étant de 39 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2012 des dépenses correspondant au coût des marchandises et aux frais généraux liés aux stocks (achat de cartes et d'autres produits) pour l'exercice 2013, à concurrence de 12,3 millions de dollars, comme indiqué dans les projections financières pour 2012-2013 figurant dans le plan stratégique applicable à la collecte de fonds privés et aux partenariats privés (voir le tableau 5 du document E/ICEF/2012/AB/L.1);

3. *Décide* d'ouvrir, à titre transitoire, un crédit de 13,04 millions de dollars pour janvier 2013, à imputer au budget annuel afférent à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour 2013.

*Première session ordinaire  
10 février 2012*

## **Session annuelle**

**2012/7**

### **Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme, 2006-2013 (E/ICEF/2012/10);

2. *Rappelle* sa décision 2011/12 et demande à nouveau à l'UNICEF d'indiquer les enseignements tirés de l'expérience, de formuler des recommandations sur les futures stratégies de l'organisation et de décrire les problèmes rencontrés et les mesures concrètes à prendre pour les régler dans les rapports qu'il lui présentera à l'avenir, et *engage instamment* l'UNICEF à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer ses rapports sur les résultats obtenus au cours de la période couverte par l'actuel plan stratégique à moyen terme, en décrivant les progrès accomplis par rapport aux plans,

en incluant des références plus systématiques à l'évaluation et à l'atténuation des risques et en présentant les résultats des efforts déployés par l'UNICEF pour mettre en avant les droits des enfants et l'égalité des sexes dans ses programmes;

3. *Rappelle* sa décision 2011/10 dans laquelle il invitait le Directeur général à incorporer, en étroite collaboration avec le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le programme de l'UNICEF, et de rendre compte des progrès accomplis dans son rapport annuel;

4. *Se félicite* des mesures prises pour renforcer la gestion axée sur les résultats et, à cet égard, prie l'UNICEF de continuer de consulter les membres du Conseil d'administration et de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies afin de mettre au point, pour le prochain plan stratégique 2014-2017, un cadre de résultats qui soit bien conçu, harmonisé, clair et simple et qui fasse apparaître l'intégralité de la chaîne de résultats, notamment ceux escomptés à tous les niveaux;

5. *Rappelle* sa décision 2012/2, et prie l'UNICEF d'actualiser le calendrier figurant dans le plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2014-2017 en y faisant figurer des renseignements plus détaillés sur les principales activités et consultations prévues;

6. *Considère* qu'il importe de rendre compte des résultats en ce qui concerne l'égalité des sexes dans les principaux domaines d'intervention de l'organisation, ainsi que, conformément à sa décision 2010/21, dans la gestion des ressources humaines, s'agissant notamment du recrutement de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en tenant dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et *demande une nouvelle fois* qu'il soit pleinement rendu compte des résultats obtenus dans ces domaines dans le rapport annuel du Directeur général.

*Session annuelle*  
8 juin 2012

## **2012/8**

### **Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes est l'une des principales stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;

2. *Se félicite* du rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2012/11) et des mesures prises pour améliorer les activités du Fonds concernant l'égalité des sexes, notamment les améliorations structurelles et le renforcement de la collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies en particulier ONU-Femmes, y compris grâce au lancement à titre expérimental du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la mise en œuvre de la politique du Conseil des chefs de secrétariat et des organismes des Nations Unies pour la coordination sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sous la direction d'ONU-Femmes;

3. *Prie instamment* l'UNICEF de continuer à aller de l'avant pour contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes dans tous les secteurs et tous les programmes de pays et de faire rapport sur les contributions du Fonds à l'amélioration des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes aux niveaux national et mondial dans le cadre du plan stratégique à moyen terme;

4. *Prie* l'UNICEF de continuer à travailler en étroite collaboration avec ONU-Femmes pour faire progresser l'intégration de la problématique hommes-femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

5. *Prie* l'UNICEF de lui faire part des conclusions de l'examen de l'actuel plan d'action stratégique prioritaire pour l'égalité des sexes 2010-2012 ainsi que de la manière dont ces conclusions sont utilisées pour améliorer le prochain plan d'action;

6. *Encourage* l'UNICEF à faire en sorte que le prochain plan d'action prioritaire stratégique pour l'égalité des sexes dispose des ressources adéquates;

7. *Prie* l'UNICEF de continuer à lui faire rapport sur les progrès qu'il réalise dans son action en faveur de l'égalité des sexes, conformément au plan d'action stratégique prioritaire pour l'égalité des sexes 2010-2012 et au plan qui prendra sa suite, au cours de sa session annuelle en 2013.

*Session annuelle  
8 juin 2012*

## 2012/9 Projets de descriptif de programme de pays

### *Le Conseil d'administration*

*Approuve* le budget indicatif global des programmes de coopération des pays ci-après :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2012</i>
<b>Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants</b>				
Bulgarie	2013-2017	3 750 000	12 500 000	P/L.4
République de Moldova	2013-2017	3 750 000	20 300 000	P/L.5
Roumanie	2013-2017	3 750 000	12 500 000	P/L.6
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>				
Pays insulaires du Pacifique – programme multinational	2013-2017	27 825 000	44 000 000	P/L.7
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>				
Lesotho	2013-2017	5 260 000	40 000 000	P/L.8
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Djibouti	2013-2017	3 750 000	19 500 000	P/L.9
Jordanie	2013-2017	3 600 000	8 000 000	P/L.10

Région/pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2012
<b>Asie du Sud</b>				
Inde	2013-2017	210 000 000	540 000 000	P/L.11 et Corr.1
Népal	2013-2017	34 160 000	109 952 095	P/L.12 et Corr.1
Sri Lanka	2013-2017	3 750 000	56 250 000	P/L.13
<b>Amériques et Caraïbes</b>				
Belize	2013-2016	3 000 000	3 500 000	P/L.14
Bolivie	2013-2017	6 760 000	60 000 000	P/L.15
Costa Rica	2013-2017	3 750 000	6 000 000	P/L.16
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>				
Guinée	2013-2017	44 710 000	57 000 000	P/L.17
Libéria	2013-2017	23 470 000	126 530 000	P/L.19
Sierra Leone	2013-2014	17 286 000	97 712 335	P/L.21

Session annuelle  
8 juin 2012

## 2012/10

### **Requête présentée par le Rwanda concernant la soumission d'un projet de descriptif de programme de pays commun au Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et à ceux de l'UNICEF et du PAM**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 concernant le processus d'approbation des programmes de pays,

1. *Note* la requête présentée par le Rwanda concernant la soumission, à titre exceptionnel, d'un projet de descriptif de programme de pays commun comportant un texte explicatif commun mais faisant apparaître un cadre de résultats et un résumé des ressources nécessaires connexes différents pour chaque organisation ou groupe d'organisations à la première session ordinaire de 2013 des divers conseils d'administration;

2. *Décide* qu'à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays commun du Rwanda sera examiné à la première session ordinaire de 2013 des divers conseils d'administration;

3. *Décide également* que le descriptif de programme de pays définitif sera affiché sur les sites Web des différentes organisations au plus tard six semaines après son examen par leurs conseils d'administration respectifs;

4. *Souligne* que, conformément à ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17, l'élément propre à chaque organisation ou groupe d'organisations du descriptif du programme de pays commun sera approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, sans présentation ni débat, à la session annuelle de 2013, à moins que cinq membres

au moins aient informé leurs secrétariats respectifs, par écrit, avant la session, de leur souhait de porter le descriptif de programme de pays commun définitif à l'attention du Conseil d'administration.

*Session annuelle*

*8 juin 2012*

## **2012/11**

### **Prorogations de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prorogations d'un an approuvées par le Directeur général pour les programmes de pays de Cuba, du Mexique, du Nigéria et du Togo, ainsi que le programme sous-régional de la zone du Golfe, comme indiqué au tableau 1 du document E/ICEF/2012/P/L.22;

2. *Approuve* les prorogations pour deux ans des programmes de la Colombie et des Comores, les deuxièmes prorogations pour un an de ceux de Madagascar et de la Tunisie et la troisième prorogation pour un an de celui de la Namibie, comme indiqué au tableau 2 du document E/ICEF/2012/P/L.22.

*Session annuelle*

*8 juin 2012*

## **2012/12**

### **Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2012/13);

2. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation à l'UNICEF et l'importance des principes énoncés dans sa politique d'évaluation (E/ICEF/2008/4);

3. *Accueille avec satisfaction* les éléments de preuve présentés dans le rapport concernant le renforcement constant de la fonction d'évaluation au siège ainsi qu'au niveau régional et national et *encourage* l'UNICEF à accélérer les progrès;

4. *Prend note* des principaux indicateurs de résultats mesurant l'efficacité de la fonction d'évaluation et permettant le suivi des données administratives concernant les ressources humaines et financières;

5. *Note* le travail constructif accompli pour renforcer les savoirs sur le plan mondial, notamment les compétences, les capacités et les systèmes des partenaires nationaux et les échanges de connaissances Sud-Sud;

6. *Se félicite* de la présentation thématique des résultats de l'évaluation récente de la protection de l'enfance et de la prévention de la violence contre les enfants et des mesures prises en conséquence par l'administration;

7. *Rappelle* la décision 2011/20 et *réitère* la requête qu'il avait présentée à l'UNICEF lui demandant de faire en sorte que l'administration soit prête à donner suite à toutes les recommandations des évaluations et de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de suivi prises par l'administration;

8. *Demande* à l'UNICEF :

a) D'entreprendre l'examen proposé de la fonction d'évaluation et de la Politique d'évaluation afin de lui présenter une politique d'évaluation à jour à sa session annuelle de 2013 pour examen;

b) D'axer les futurs rapports annuels sur l'efficacité de la fonction d'évaluation au sein de l'UNICEF, notamment la planification et les ressources nécessaires, tout en établissant des rapports distincts chaque année à l'intention du Conseil sur un thème de fond synthétisant les conclusions et les enseignements tirés des évaluations et illustrant la manière dont l'UNICEF les utilise;

c) De faire en sorte que les résultats pertinents des évaluations soient examinés et utilisés de façon systématique dans l'élaboration des politiques, stratégies et programmes essentiels.

*Session annuelle*  
8 juin 2012

## **2012/13**

### **Rapport annuel de 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil (E/ICEF/2012/AB/L.2), du rapport annuel de 2011 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF et de la réponse de l'administration de l'UNICEF au rapport annuel de 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration (E/ICEF/2012/AB/L.3);

2. *Se félicite* de l'importance accordée à la planification des audits axée sur les risques;

3. *Prend acte* du changement de nom du Bureau de la vérification interne des comptes, qui s'appellera désormais Bureau de l'audit interne et des investigations;

4. *Exprime son soutien* au renforcement des capacités du Bureau de l'audit interne et des investigations et demande à l'administration d'assurer une dotation en effectifs suffisante et en temps voulu;

5. *Rappelle* le paragraphe 13 de sa décision 2011/21 sur l'audit interne et la surveillance, qui demandait l'organisation de consultations du Conseil sur un large éventail de mesures propres à promouvoir la transparence et la responsabilité, y compris la divulgation des rapports d'audit interne; et le paragraphe 12 de la décision 2009/8 sur les circonstances particulières dans lesquelles la divulgation d'un rapport d'audit interne n'est pas jugée souhaitable;

6. *Constate* que l'indépendance de la fonction d'audit interne et la transparence, s'agissant des audits, des états financiers, de la gestion des risques et

des contrôles internes, renforce le principe de responsabilité et accroît la confiance du public;

7. *Se déclare favorable* à une plus grande transparence et à une responsabilisation accrue;

8. *Décide* que le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations divulguera tous les rapports d'audit interne à compter du 30 septembre 2012;

9. *Décide* qu'avant de divulguer un rapport d'audit interne contenant des conclusions qui ont trait à un État Membre donné, l'UNICEF communiquera audit État le texte du rapport et lui laissera suffisamment de temps pour qu'il l'examine et formule des observations à son sujet, conformément au paragraphe 9 b) de la décision 2009/8 et, à cet égard, *note* que, lorsque le Directeur général juge que l'information contenue dans un rapport d'audit interne de l'UNICEF est particulièrement sensible (parce qu'il a trait à des tierces parties ou à un pays, son gouvernement ou son administration), risque de compromettre une action en cours, ou est susceptible de mettre en péril la sûreté ou la sécurité d'une personne quelconque ou de violer ses droits ou sa vie privée, le Bureau de l'audit interne et des investigations a la faculté de l'éditer, voire de refuser de le divulguer;

10. *Prie* le Bureau de l'audit interne et des investigations de faire figurer, dans son rapport annuel au Conseil, les titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année et des informations, le cas échéant, sur les questions importantes que la divulgation des rapports d'audit interne a soulevées; et d'inclure dans son rapport annuel de 2014 une analyse de l'expérience acquise jusque-là en ce qui concerne la divulgation des rapports d'audit interne.

*Session annuelle*  
8 juin 2012

## Seconde session annuelle

2012/14

### Programme de travail proposé pour les sessions de 2013 du Conseil d'administration

#### *Le Conseil d'administration*

*Adopte* le programme de travail des sessions qu'il tiendra en 2013, sachant qu'il pourra être modifié en fonction des besoins dans le courant de l'année.

*Première session ordinaire*  
5-8 février 2013

*Session annuelle*  
18-21 juin 2013

*Deuxième session ordinaire*  
10-13 septembre 2013

#### **Questions d'organisation et de procédure**

Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'administration (SAD)

#### **Questions d'organisation et de procédure**

#### **Questions d'organisation et de procédure**

Projet de programme de travail des sessions de 2014 du Conseil d'administration (SAD)

Première session ordinaire  
5-8 février 2013

Session annuelle  
18-21 juin 2013

Deuxième session ordinaire  
10-13 septembre 2013

**Questions relatives  
aux programmes  
et grandes orientations**

Rapport annuel au Conseil économique et social\* (SAD)  
Examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme 2006-2013 (E)  
Feuille de route actualisée et projet de plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 (E)  
Coopération opérationnelle : Adoption des descriptifs de programme de pays et des programmes communs de pays révisés (SAD)  
Projets de descriptifs de programme de pays (SAD)  
Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida  
Réunions du Conseil de coordination (O)

**Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle**

Évaluations thématiques mondiales

**Ressources et questions financières et budgétaires**

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)

**Questions relatives  
aux programmes  
et grandes orientations**

Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme 2006-2013\*\* (SAD)  
Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E)  
Projet de plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 et projets de matrice de résultats (E)  
Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance (O)  
Coopération opérationnelle\*\*\* : Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays (SAD)  
Reconduction de programmes de pays en cours d'exécution (SAD)

**Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle**

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation (SAD)  
Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation (révision de 2013) (E)  
Rapport de synthèse de l'évaluation des opérations (E)  
Rapport du Bureau de la déontologie (SAD)  
Rapport annuel 2012 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration (SAD)\*\*\*\*

**Ressources et questions financières et budgétaires**

**Questions relatives  
aux programmes  
et grandes orientations**

Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF : 2014-2017 et matrices des résultats (SAD)  
Sensibilisation, élaboration de programmes et programmes multinationaux (SAD)  
Résumés régionaux des examens à mi-parcours des programmes de pays (E)  
Coopération opérationnelle\*\*\* : Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays (SAD)

**Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle**

**Ressources et questions financières et budgétaires**

Budget institutionnel (SAD)\*\*\*\*\*  
Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (I)

<i>Première session ordinaire 5-8 février 2013</i>	<i>Session annuelle 18-21 juin 2013</i>	<i>Deuxième session ordinaire 10-13 septembre 2013</i>
Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2013 (SAD)		Rapport et états financiers provisoires pour l'année terminée le 31 décembre 2012, première année de l'exercice biennal 2012-2013 (I)
Réunion d'annonce de contributions		Collecte de fonds privés : rapport et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (E)
<b>Questions diverses</b>	<b>Questions diverses</b>	<b>Questions diverses</b>
	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	
	Rapports des visites du Conseil d'administration sur le terrain (I)	

\* Les rapports pertinents du Corps commun d'inspection seront également examinés au titre de ce point.

\*\* Un ensemble de données complémentaire relatif à ce point de l'ordre du jour est disponible.

\*\*\* La synthèse des données et les résultats des cycles de programmes antérieurs de chacun des projets de descriptif de programmes de pays peuvent être consultés, avec les projets de descriptif correspondants, sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF (décision 2008/17); on ignore encore combien de pays choisiront de présenter un projet de programme de pays commun en 2013.

\*\*\*\* La suite donnée par l'administration au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2012 sera également examinée au titre de ce point (décision 2009/19). Le rapport annuel du Comité de vérification des comptes de l'UNICEF sera également examiné au titre de ce point.

\*\*\*\*\* Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget institutionnel sera examiné au titre de ce point.

Les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration sont de quatre types :

i) *Pour suite à donner (SAD)* : Le Conseil d'administration examine la question et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation préalable et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;

ii) *Pour examen (E)* : Le Conseil d'administration examine le rapport établi par le secrétariat. Celui-ci ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;

iii) *Pour information (I)* : Le secrétariat établit la documentation préalable pour information à la demande du Conseil d'administration;

iv) *Rapports oraux (O)* : Les rapports oraux sont présentés à la demande du Conseil d'administration. Ils sont accompagnés de documents de référence brefs et sans caractère officiel.

*Seconde session annuelle  
14 septembre 2012*

**2012/15**  
**Rapport sur l'application du « système révisé**  
**d'allocation des ressources ordinaires aux programmes »,**  
**adopté par le Conseil d'administration en 1997**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du Rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes » publié sous la cote E/ICEF/2012/19;

2. *Demande* que l'on continue de suivre et d'analyser les progrès et l'évolution de la mise en œuvre du système d'application des ressources ordinaires et leurs conséquences pour la coopération de l'UNICEF avec les pays de programme et prie l'UNICEF de le mettre au courant de la mise en œuvre du système, dans le cadre des consultations sur le prochain cadre stratégique à moyen terme pour 2014-2017.

*Seconde session annuelle*  
*14 septembre 2012*

**2012/16**  
**Projets de descriptif de programme de pays**  
**et de programme commun de pays**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays et programmes communs pour les pays suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2012/</i>
<b>Afrique orientale et australe</b>				
Afrique du Sud	2013-2017	4 550 000	75 000 000	P/L.32
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Libye	2013-2014	1 500 000	7 000 000	P/L.33
Soudan	2013-2016	41 380 000	243 000 000	P/L.34
<b>Asie du Sud</b>				
Pakistan (programme commun)	2013-2017	90 740 430	320 010 000	P/L.38
<b>Amériques et Caraïbes</b>				
Haïti	2013-2016	12 096 000	62 000 000	P/L.30
Nicaragua	2013-2017	3 750 000	30 250 000	P/L.31
<b>Afrique occidentale et centrale</b>				
Cameroun	2013-2017	31 825 000	47 710 000	P/L.35
République démocratique du Congo	2013-2017	274 730 000	390 000 000	P/L.36
Guinée équatoriale	2013-2017	3 750 000	5 000 000	P/L.37

*Seconde session annuelle*  
*14 septembre 2012*

## 2012/17

### Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 concernant le processus d'approbation des programmes de pays;
2. *Note* la requête présentée par l'Érythrée concernant la soumission, à titre exceptionnel, d'un projet de descriptif de programme à la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration;
3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays pour l'Érythrée à la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration.

*Seconde session annuelle  
14 septembre 2012*

## 2012/18

### Prorogations de programmes de pays en cours

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la prorogation pour un an des programmes de pays de la Guinée-Bissau et du Mali et de la prorogation pour six mois du programme de pays du Rwanda, approuvé par le Directeur général et présenté dans le tableau 1 du document E/ICEF/2012/P/L.39;
2. *Approuve* la deuxième prolongation pour un an du programme de pays et des opérations de la République arabe syrienne, y compris l'aide humanitaire aux enfants touchés dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la protection et autres;
3. *Approuve* la deuxième prolongation pour six mois du programme de l'Égypte, présenté dans le tableau 2 du document E/ICEF/2012/P/L.39.

*Seconde session annuelle  
14 septembre 2012*

## 2012/19

### Plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2012-2015

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport financier pour 2011 et du cadre de prévisions financières portant sur la période 2012-2015 figurant dans le document E/ICEF/2012/AB/L.4, en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;
2. *Note avec préoccupation* que la part des ressources ordinaires en pourcentage des recettes totales a baissé, s'établissant à 29 % contre 38 % en 2006,

et *encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires sont le socle de l'UNICEF et essentielles pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et *encourage* le Fonds à travailler de manière stratégique avec ses partenaires pour mobiliser davantage de ressources ordinaires et accroître leur pourcentage des recettes totales;

4. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2012-2015 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 847 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui lui sera soumis en 2013, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables;

5. *Prend acte* des modalités de financement révisées de la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service;

6. *Prie* l'UNICEF de lui présenter chaque année une mise à jour concernant le financement des réserves destinées à couvrir les dépenses engagées après la cessation de service.

*Seconde session annuelle  
14 septembre 2012*

## 2012/20

### Feuille de route en vue d'un budget intégré pour 2014

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* le principe de recouvrement intégral des coûts, énoncé dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, ainsi que le principe de non-utilisation des ressources de base/ressources ordinaires pour financer les coûts de gestion des fonds extrabudgétaires et leurs activités de programme, comme indiqué dans la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies;

2. *Note* que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont des modes de fonctionnement et des mandats différents, ce qui veut dire que leurs structures de financement ne sont pas les mêmes;

3. *Prend note* du cadre conceptuel harmonisé proposé en vue du recouvrement des coûts et apprécie les efforts faits en vue d'élaborer une méthode simple, transparente et harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts;

4. *Note* que dans le projet de cadre conceptuel harmonisé, les coûts doivent être définis et financés en fonction de catégories de coûts approuvées par les Conseils d'administration respectifs, et note également qu'aucune distinction n'est établie entre les coûts indirects fixes et les coûts indirects variables;

5. *Prie* l'UNICEF, en consultation avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, d'élaborer davantage le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, pour aider le Conseil d'administration à prendre une décision en la matière à sa première session régulière ordinaire de 2013;

6. *Prie* l'UNICEF de fournir au Conseil d'administration, au cours du dernier trimestre de 2012, pour l'aider à adopter une décision sur les taux de recouvrement des coûts à sa première session ordinaire de 2013, des précisions sur ce qui suit :

a) Les fonctions intersectorielles essentielles, leur financement et leurs conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

b) La façon dont l'efficacité des activités de développement sera financée directement par les ressources de base et les autres ressources, et les conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

c) Les activités à des fins spéciales comparables et non comparables entreprises, leurs coûts connexes, leur financement et les conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

d) Les avantages et les désavantages d'inclure ou d'exclure les activités de coordination de développement des Nations Unies dans la méthode de calcul de recouvrement des coûts, et leurs conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

e) Les dispositions transitoires après l'adoption des nouveaux taux de recouvrement des coûts;

f) La façon dont le principe de recouvrement des coûts contribuera à améliorer l'efficacité des coûts;

7. *Prie* l'UNICEF, ainsi que le PNUD et le FNUAP, de fournir au Conseil d'administration une analyse de ce qui suit pour leurs organisations respectives :

a) Différents scénarios de taux de recouvrement des coûts harmonisés ou propres à chaque organisation, ainsi que les conséquences et les risques possibles;

b) Les effets des taux différenciés – ceux qui tiennent compte des montants des fonds et de leur diversité, notamment des situations complexes de développement avec leurs risques accrus, les contributions des pays de programme, le degré d'affectation des fonds – sur la mobilisation des ressources ordinaires et autres ressources, ainsi que les types d'autres ressources;

8. *Note* les principes directeurs du budget intégré figurant dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré;

9. *Encourage* l'alignement du budget intégré de l'UNICEF sur le plan stratégique à moyen terme, y compris en ce qui concerne le plan des ressources, les résultats d'ensemble et l'établissement d'un lien entre les ressources et les résultats;

10. *Attend avec intérêt* de recevoir, à la première session ordinaire de 2013, le modèle de plan de ressources intégrées, avec une présentation harmonisée du montant de recouvrement des coûts et l'information sur son utilisation;

11. *Décide* que les projections de ressources et le budget intégré pour toutes les catégories de coûts couvriront une période de quatre ans, coïncidant avec la durée du plan stratégique à moyen terme, et que le budget intégré sera examiné en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

*Seconde session annuelle  
14 septembre 2012*